



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour rappel

Le plan pour relever les enjeux de sobriété, disponibilité et qualité de l'eau

- **475 M€ supplémentaires par an pour:**

+180 M€/an pour sécurisation AEP

+50 M€/an mise aux normes des STEU

+100 M€/an pratiques agricoles bas niveau d'intrants sur les aires d'alimentation de captage

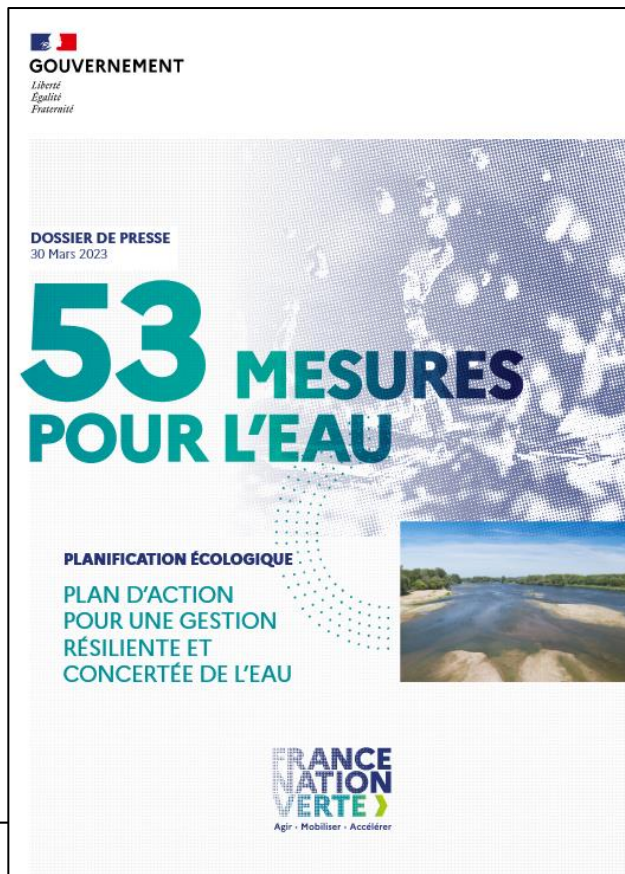
+30 M€/an pour des pratiques agricoles économes en eau

+30 M€/an fonds d'investissement hydraulique agricole

+50 M€/an pour la préservation des zones humides

+35 M€/an solidarité inter-bassins pour les Outre-Mer

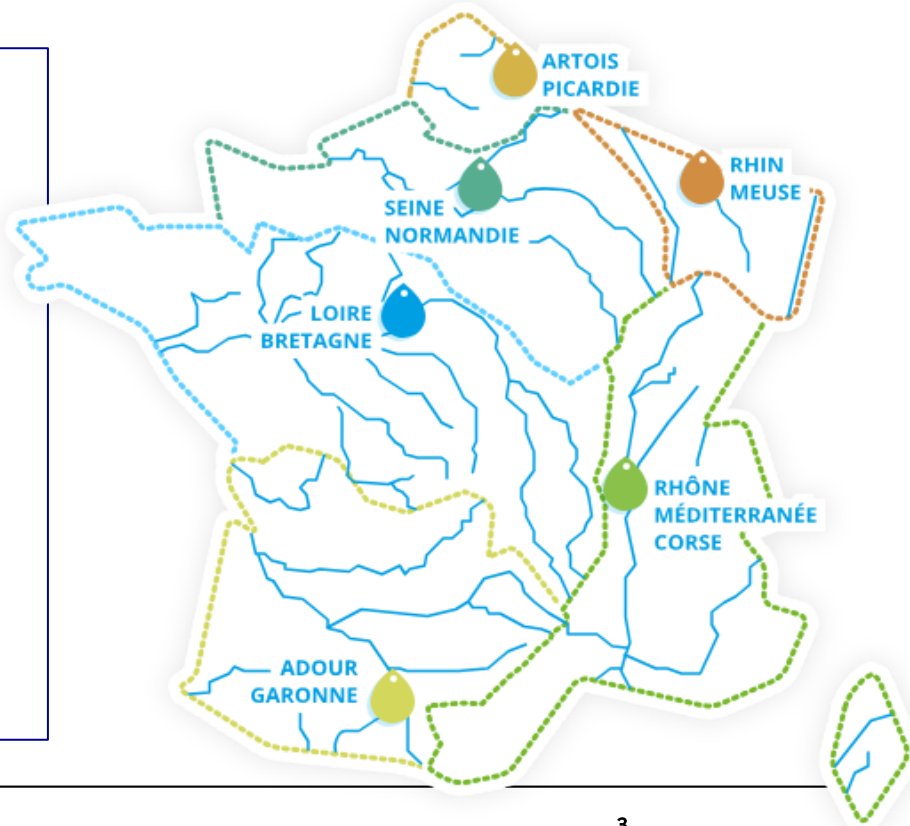
- Financés par la fiscalité en application du principe l'eau paye l'eau et mis en œuvre par les agences de l'eau



Pour rappel

La politique de l'eau: 1 compétence locale – 1 solidarité de bassin pour atteindre le bon état qualitatif et quantitatif

- *Orientations de la politique de l'eau:*
Comité national de l'eau (et CCPQSPEA)
- *Elaboration de la politique de l'eau pour atteindre le bon état qualitatif et quantitatif et organisation de la solidarité (amont/aval, rural/urbain, entre usagers):*
Comité de bassin (12 bassins: 7 métropolitains - 5 Outre-Mer)
6 agences de l'eau – 4 Offices de l'eau
- *Exercice des compétences eau potable, assainissement, GEMA(PI):*
Bloc communal



Pour rappel

Les programmes d'intervention des agences de l'eau

2019-2024: 12 Mds€

- 1 Mds€ connaissance et planification;
- 4 Mds€ eau potable et assainissement;
- 5 Mds€ grand cycle de l'eau

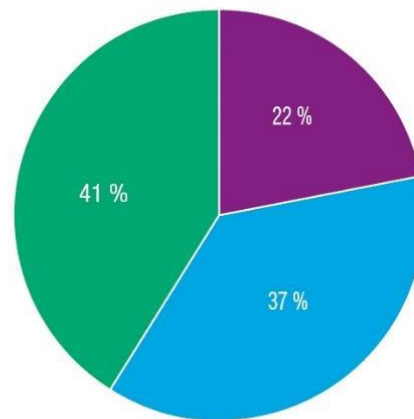
2025-2030: 15 Mds€, dont 3 Mds€ Plan eau:




- Atteinte du bon état des eaux: priorité d'intervention sur territoires à enjeux (têtes de bassin, captages sensibles, zones humides, etc.);
- Réduction de la pollution à la source, réduction pollution par temps de pluie, micropolluants, révision DERU, ANC lorsqu'il s'agit de l'alternative la plus intéressante;
- Gestion quantitative et sécurisation de l'alimentation en eau potable;
- Désimperméabilisation des villes;
- Eau et agriculture

Présentation de la réforme fiscale



521€/120 m³



-  Taxes et redevances
-  Charges directes services d'eau potable
-  Charges directes services d'assainissement collectif

Présentation de la réforme

Panorama de la fiscalité de l'eau

Redevance Prélèvement (~400 M€)

Redevance Modernisation des réseaux de collecte (~535 M€)

Redevance Pollution Domestique (~1,07 Md€)

Redevance Pollution Non Domestique (~53 M€)

Redevance Pollution diffuse (~180 M€)

Redevables	Redevances payées (M€/an)	% Financement actuel
Usagers domestiques	1 832	81%
Industrie	101	4%
Agriculture	223	10%
Energie	46	2%
Autres	58	3%
Total	2 260	100%

Présentation de la réforme

Objectifs de la réforme

- Redevances eau potable/assainissement:
 - Faire vivre le principe pollueur/payeur à la disparition des primes épuratoires et l'étendre à la performance des réseaux d'eau potable
 - améliorer la lisibilité
= travail engagé depuis 3 ans avec les parties prenantes dans le cadre du CCPQSPEA
- Redevances prélèvement et pollution diffuse:
 - Mettre en œuvre le plan eau
- Rééquilibrer les contributions entre catégories d'usagers

Présentation de la réforme

Deux démarches distinctes qui convergent dans le PLF 2024

1. Réforme du bloc de redevance eau potable/assainissement

2. Mise en œuvre du plan eau

• **L'article 16 du PLF :**

1. créé 3 nouvelles redevances de consommation eau potable performance eau potable et performance assainissement en remplacement des redevances de modernisation des réseau de collecte et de pollution domestique;
2. adapte à compter du 1^{er} janvier 2025 la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau. Renforce les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur et rééquilibre la charge entre catégories d'usagers

• **L'article 28 du PLF:**

- relève le plafond du montant des taxes affectées aux agences de l'eau de 150 M€ en 2024 et 325 M€ à partir de 2025;
- rehausse la contribution des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (OFB) pour le financement du plan eau dans les DOM (15 M€ en 2024, 35 M€ en 2025),
- annonce la suppression du plafond de dépenses en 2025.

- **L'article 41 du PLF** prévoit l'augmentation du plafond d'emplois des opérateurs Etat pour le Paysage, l'eau et la biodiversité, dont les agences de l'eau.

1. Réforme du bloc de redevance eau potable assainissement

Avant

Redevance Modernisation
des réseaux de collecte
530 M€

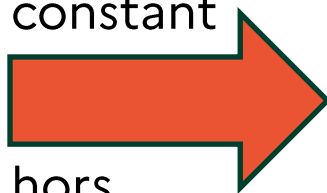
(usagers domestiques et
industriels raccordés)

Redevance Pollutions
domestiques
1070 M€

(usagers domestiques et
assimilés)

1. Incitation renforcée
en faveur
disponibilité et
qualité
2. Redevances plus
lisibles

Réforme à
volume national
constant



hors
financement
plan eau

Après

Redevance Consommation
eau potable
Min 1 Mds€ (modulo primes
épuration)

(raccordés au réseau d'eau
potable)

Redevance Performance
eau potable
(service public
eau potable)

Redevance Performance
assainissement
(service public
assainissement)

1 450 M€

Max
1/3
total

1. Réforme du bloc de redevance eau potable assainissement

Zoom sur les redevances de performance

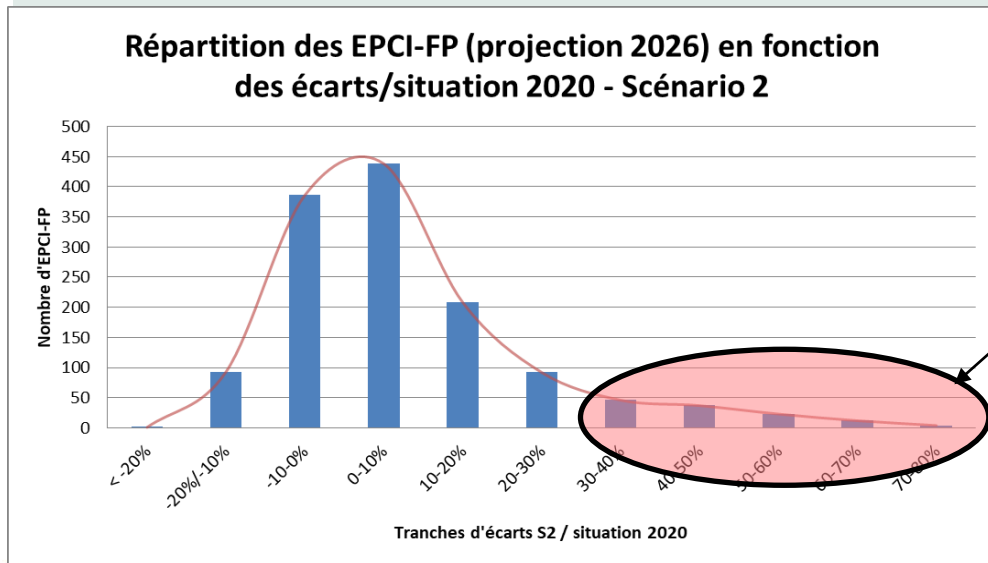
Redevance de performance Eau potable =
taux voté par l'agence de l'eau *
m3 eau potable *
(1 - fuite [0 à 0,55]- connaissance patrimoniale [0 à 0,25])

Redevance de performance Assainissement =
taux voté par l'agence de l'eau *
m3 assainis *
(1-autosurveillance [0 à 0,3]-conformité réglementaire [0 à 0,2]-efficacité
assainissement [0 à 0,2])

1. Réforme du bloc de redevance eau potable assainissement

Résultats de simulation

Scénario des impacts maximum pour les collectivités



En contrepartie des aides dédiées du plan eau pour normaliser les situations extrêmes



2. Mise en œuvre du plan eau

475 M€ plan eau

Niveau national – PLF 2024

167 M€ (35,2%)

Niveau bassins – vote des taux

308 M€ (64,8%)

Redevance prélèvement + 130 M€

Relever les taux plafond et
instaurer des taux planchers
proportionnels aux plafonds
+ majoration en cas d'absence
ou défaillance de comptage

- Irrigation : + 10 M€
- Industriels : + 20 M€
- Énergéticiens : + 100 M€

Redevance pollution diffuse + 37 M€

Volet produits phytopharmaceutiques:
Augmentation tarifaire

Redevance consommation eau potable et
redevances de performance des services d'eau
potable et d'assainissement

Redevance prélèvement

Redevance pollution non domestique

3. Impact sur les collectivités: *Les travaux à conduire*

1. Simplification du rôle de facturation:
 - plus de distinction des usagers domestiques et industriels
 - plus de gestion des usagers exonérés (industriels)
2. Evolution de la facture d'eau sur des bases solides prévues par la loi et décrets à suivre
3. Généralisation de la Transmission des données performance à compter de 2027 pour la redevance au titre de 2026 (existant en cas de primes pour épuration et majoration Grenelle)
4. Contrats délégation=> FNCCR/FP2E

3. Impact sur les collectivités

Incidence sur la facture d'eau

Des simulations financières stabilisées à l'été 2024 qui dépendent:

1. Du poids respectif décidés par les instances des agences de l'eau pour la redevance de consommation d'eau potable et de chacune des deux redevances de performance;
2. Des choix des instances des agences de l'eau sur les redevances mises à contribution pour le financement du plan eau et leur montant;
3. Des performances des services d'eau potable et d'assainissement

3. Impact sur les collectivités

Calendrier de mise en œuvre

2025: 1^{ère} année de mise en œuvre de la réforme.

- Redevances de performance de performance calculées sur une base forfaitaire

2026: (puis années suivantes)

- prise en compte des indicateurs de performance 2024
- vote des taux en octobre 2025
- recouvrement en 2027